



## Conférence de presse

8 janvier 2015

# Immigration : l'économie préconise une clause de protection et des efforts conjoints de la part des employeurs privés et publics

**Les organisations faïtières de l'économie suisse proposent un modèle qui s'articule en trois parties pour la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ». Pour l'immigration en provenance des États membres de l'UE et de l'AELE, elles préconisent l'introduction d'une clause de protection. Elles souhaitent également tirer mieux profit du potentiel de la main-d'œuvre indigène pour réduire la demande de main-d'œuvre étrangère. Dans cette perspective, l'État doit aussi faire sa part : l'augmentation rapide des effectifs des organes étatiques et des entreprises proches de l'État doit être stoppée.**

La mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » sera un des thèmes marquants de 2015 en Suisse. Les organisations faïtières de l'économie suisse ont présenté aujourd'hui, à Zurich, les mesures politiques nécessaires pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions constitutionnelles sans mettre en danger la prospérité. « Le monde politique et les milieux économiques ont compris que la population veut une diminution perceptible de l'immigration », a souligné devant les médias Heinz Karrer, président de economiesuisse. Le non massif à l'initiative Ecopop a également mis en évidence que les citoyens suisses ne veulent pas d'un carcan qui asphyxie l'économie. Dans ces conditions, des quotas rigides ou une résiliation des accords bilatéraux conclus avec l'UE ne sont pas une option. À la place, les milieux économiques suisses proposent de mettre en œuvre l'initiative avec un modèle fondé sur trois piliers.

### **Contingent global fixé au niveau de l'ordonnance**

Tout d'abord, l'économie soutient l'introduction d'une clause de protection. La libre circulation des personnes s'appliquerait de manière pleine et entière avec les États membres de l'UE et de l'AELE jusqu'à l'atteinte d'un seuil à définir. Le Conseil fédéral fixerait un contingent global au niveau de l'ordonnance, qui pourrait être adapté. Une fois que ce contingent serait épuisé, l'immigration de main-d'œuvre serait temporairement contingentée. Selon Hans Hess, président de Swissmem, un tel modèle pourrait préparer le terrain à un accord avec l'UE et au sauvetage des accords bilatéraux. En effet, des contingents rigides et la priorité nationale ne sont pas compatibles avec la libre circulation des personnes. « Un modèle de migration helvétique fondé sur des règles déjà connues et appliquées au sein de l'UE aurait davantage de chances. » Les clauses de protection insérées dans les traités internationaux sont largement répandues. C'est pourquoi l'économie demande que le Conseil fédéral mise sur cette carte dans la législation relative à l'initiative « contre l'immigration de masse ».

### **Réduire la demande de main-d'œuvre étrangère**

La deuxième partie du modèle proposé pour la mise en œuvre de l'initiative concerne directement les entreprises. Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse, souhaite maintenir le principe d'une

politique migratoire flexible. Parallèlement, l'économie souhaite contribuer, avec des mesures concrètes, à la réduction de la demande de main-d'œuvre étrangère. La première chose est de mieux exploiter le potentiel des travailleurs indigènes, à l'instar de l'initiative de la Confédération visant à combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. « Du côté de l'économie, de nombreuses mesures ont été lancées l'an dernier et seront renforcées cette année », a déclaré Valentin Vogt tout en annonçant une autre conférence de presse, qui se tiendra le 21 janvier et dans le cadre de laquelle les intervenants rendront compte des mesures prises.

### **Énorme croissance des effectifs dans le secteur public**

Les organisations économiques ont souligné toutefois que l'État, c'est le troisième élément, a aussi un rôle décisif à jouer. Les pouvoirs publics sont un employeur majeur : à fin 2013, ils employaient 1,04 million de personnes en Suisse. Depuis le milieu des années 1990, le nombre des emplois auprès de l'État ou d'entreprises proches de l'État a connu une croissance de 40 %, alors que dans l'ensemble le nombre des emplois n'a augmenté que de 17 %. L'État est également responsable d'une grande partie de l'immigration sur le marché du travail. Si, en cas de restriction de l'immigration, l'État dispute aux entreprises du secteur privé des contingents limités, cela poserait problème aux yeux de l'économie. « Instaurer une croissance zéro des emplois dans le secteur public contribuerait à résoudre le problème », a déclaré Gottlieb A. Keller, président de scienceindustries. Dans ce secteur, des emplois ne doivent être créés que dans le domaine de la formation ou en lien avec des prestations « productives ». Cela vaut également pour les cantons et les communes.

Les présidents des organisations économiques ont souligné que seuls des efforts combinés de l'État et de l'économie seront à même de réduire durablement l'immigration, sans mettre en jeu la prospérité de la Suisse. Idéalement, le succès de ces initiatives serait tel que la clause de protection pour l'immigration en provenance des États membres de l'UE ne devrait jamais être activée.

Pour toutes questions :

Heinz Karrer, président d'economiesuisse, tél. 079 205 10 28,

courriel : [heinz.karrer@economiesuisse.ch](mailto:heinz.karrer@economiesuisse.ch)

Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse, tél. 079 634 12 10,

courriel : [vogt@arbeitgeber.ch](mailto:vogt@arbeitgeber.ch)

Hans Hess, président de Swissmem, tél. 079 687 04 00,

courriel : [h.hess@swissmem.ch](mailto:h.hess@swissmem.ch)

Gottlieb A. Keller, président de scienceindustries, tél. 044 368 17 11,

courriel : [gottlieb.keller@scienceindustries.ch](mailto:gottlieb.keller@scienceindustries.ch)

## Conférence de presse sur la clause de protection

Jeudi 8 janvier 2015

Le discours prononcé fait foi.

# Limiter l'immigration, mais pas la prospérité

Heinz Karrer, président d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

Il y a onze mois, les citoyens suisses ont accepté l'initiative « contre l'immigration de masse ». Les conséquences que cette décision aura finalement pour la Suisse ne sont toutefois pas encore connues. Nous saurons vraisemblablement d'ici à la fin du mois comment le Conseil fédéral entend relever ce défi.

Aujourd'hui, nous voulons porter à votre connaissance la manière dont l'économie voit les choses et quelles solutions elle envisage. Je le dis d'emblée, dans ce dossier, il n'y aura pas de solutions simples ni de succès rapide. La situation est trop complexe et les revendications trop divergentes pour cela. Ce que nous savons aujourd'hui, ce que le monde politique et les milieux économiques ont compris, c'est que la population veut une diminution perceptible de l'immigration dans notre pays. Sachant qu'en Suisse, l'immigration nette rapportée à l'ensemble de la population est sensiblement supérieure aux chiffres affichés dans les pays voisins, le problème est facile à cerner, y compris pour nos partenaires européens. Avec un non massif à l'initiative Ecopop, les citoyens suisses ont donné un second signal, tout aussi clair. Ils ne veulent pas d'un carcan qui asphyxie l'économie et condamne sans recours les importants accords bilatéraux avec l'Union européenne (UE). Ce nouveau vote n'a pas corrigé la décision du 9 février 2014, mais le passage de l'alinéa 3 du nouvel article constitutionnel 121a, qui demande à la future politique migratoire de la Suisse de tenir compte « des intérêts économiques globaux », doit être pris au sérieux.

Autrement dit, les Suissesses et les Suisses ne veulent pas d'une limitation de l'immigration qui mette en péril les fondements de notre prospérité, en particulier l'accès non discriminatoire au marché intérieur européen. Nous parlons d'un marché de 500 millions de consommateurs et de marchés publics pesant 2400 milliards de francs. La Suisse exporte chaque année des marchandises pour quelque 40 milliards de francs vers la seule Allemagne, et ses exportations à destination de l'ensemble de l'Union européenne ont même atteint 116,3 milliards de francs en 2013, soit pas moins de 55 % de la totalité des biens exportés. Voilà pourquoi, pour l'économie suisse, il est vital que les accords bilatéraux, qui garantissent l'accès au marché, ne soient pas mis en jeu. La Constitution nous laisse heureusement une petite marge de manœuvre pour les négociations avec Bruxelles. Il s'agit maintenant d'en tirer résolument parti. Nous soutenons le Conseil fédéral en vue de négociations pour la recherche d'une solution avec Bruxelles. Une solution qui tienne compte du pilier central que

constitue la libre circulation des personnes au sein de l'UE, tout en tenant compte de la situation exceptionnelle de la Suisse.

À côté de cela, nous avons, comme beaucoup d'autres dans ce pays, dont le secteur public par exemple, le devoir de réduire les besoins croissants de main-d'œuvre étrangère par des mesures appropriées. Non en renonçant au développement économique et en nous imposant une croissance zéro, car c'est justement la prospérité que nous mettrions en danger, mais par une efficacité accrue et une utilisation ciblée du potentiel de la main-d'œuvre indigène. Renforcer la formation, mettre en avant des entreprises prospères, instaurer l'égalité de traitement des couples mariés sur le plan fiscal, améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie de famille entre autres doivent y contribuer.

Pour cette conférence de presse, les organisations économiques sont unies derrière une proposition concrète qui pourra servir de base pour la suite de la discussion relative à la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel. Cette proposition se fonde sur trois piliers : le premier est la mise en œuvre concrète de l'initiative contre l'immigration de masse ; le deuxième pilier, ce sont les mesures de politique intérieure de l'économie et le troisième les mesures étatiques. Selon nous, seule une politique migratoire fondée sur ces trois piliers fonctionnera. Mes collègues Hans Hess, Valentin Vogt et Gottlieb Keller vont maintenant expliquer concrètement les différents éléments de cette proposition.

Conférence de presse , Jeudi 8 janvier 2015

*Le discours prononcé fait foi.*

## **L'économie préconise une clause de protection**

**Hans Hess, président de Swissmem**

Mesdames, Messieurs,

Les milieux économiques ont évoqué l'idée de la clause de protection, comme modèle possible pour piloter l'immigration, dès le printemps 2014. Ces dernières semaines, cette option a été discutée dans les médias. Nous sommes ici essentiellement pour deux raisons : d'une part, pour présenter la clause de protection comme la solution retenue et soutenue par toute l'économie et, d'autre part, pour signifier clairement au Conseil fédéral que nous demandons l'adoption d'une telle clause dans la législation de mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ».

Ainsi que vous le savez tous, les contingents et la préférence nationale ne sont pas compatibles avec la libre circulation des personnes. On peut donc s'attendre à ce que l'Union européenne (UE) n'entame pas de négociations sur une proposition de la Suisse reposant uniquement sur ces deux éléments, alors qu'un modèle de migration fondé sur des règles déjà connues et appliquées actuellement au sein de l'UE aurait davantage de chances. Les clauses de protection insérées dans les traités internationaux font partie de ces règles et sont largement répandues. L'actuel accord sur la libre circulation prévoit déjà qu'en cas de distorsions économiques dans un pays, la libre circulation des personnes peut être provisoirement suspendue.

La Suisse doit développer cette approche et y recourir pour la mise en œuvre du nouvel article 121a de la Constitution. Concrètement, cela signifie que jusqu'à une limite supérieure définie pour l'immigration nette en provenance de l'UE/AELE, la libre circulation des personnes s'appliquerait sans restriction et que l'accord en la matière passé entre l'UE et la Suisse serait respecté. Ce n'est qu'en cas de dépassement du seuil fixé que l'immigration totale serait temporairement limitée par des contingents. Le Conseil fédéral définirait, dans une ordonnance, un plafond d'immigration nette, appelé contingent global. La voie de l'ordonnance présente l'avantage de permettre de réagir rapidement aux évolutions structurelles. La main-d'œuvre en provenance d'États tiers resterait contingentée comme précédemment. Ce seuil de protection doit être fixé de telle sorte que l'immigration recule dans notre pays sans entraver l'économie dans son développement.

Parallèlement, nous devons nous efforçons de ne pas atteindre cette limite et introduire, dans cette optique, des mesures « volontaires » de l'économie. Pour y parvenir, il faut que l'économie contribue à une meilleure utilisation du potentiel de la main-d'œuvre indigène. Swissmem s'engage par conséquent à encourager activement l'utilisation de ce potentiel. Notre modèle comprend des mesures dans trois domaines. Premièrement, nous nous engageons à faciliter l'entrée des jeunes dans le monde du travail, deuxièmement, à accroître la part des femmes dans l'industrie grâce à une amélioration des conditions-cadre et, troisièmement, nous nous efforçons de maintenir les personnes âgées dans la vie active plus longtemps grâce à des modèles de travail plus flexibles.

Il convient toutefois de préciser ici que l'économie privée ne peut à elle seule supporter la totalité des conséquences de l'initiative sur l'immigration de masse, et qu'une part de cette responsabilité incombe également à l'État. On ne peut admettre que le secteur privé se voie imposer toujours plus de restrictions et que l'État continue de créer des emplois de manière effrénée qu'il pourvoit grâce à des immigrés. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2014, l'industrie des machines n'a pu créer que 0,4 % d'emplois, tandis que l'État a poursuivi sa croissance démesurée. Mon collègue Gottlieb Keller, président de scienceindustries, va maintenant vous fournir des informations plus détaillées sur ce sujet.



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND  
UNION PATRONALE SUISSE  
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Conférence de presse du 8 janvier 2015

*Le discours prononcé fait foi*

## **Un régime migratoire proche de l'accord sur la libre circulation, tel est l'objectif!**

**Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse**

Mesdames, Messieurs,

La politique de la Suisse en matière d'immigration a de tout temps été orientée sur les besoins de son économie, et c'est là l'un des éléments clés de la réussite de notre pays. Le pilotage de l'immigration en fonction de la demande a permis de trouver de la main-d'œuvre même lorsque celle-ci se faisait rare, notamment dans les périodes de haute conjoncture, mais aussi de compenser des effets démographiques exerçant une influence déterminante sur notre système social.

Compte tenu de ce qui précède, c'est aujourd'hui une évidence que l'économie suisse doit jouer un rôle central dans la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse. La flexibilité doit être au cœur de la nouvelle politique migratoire. Cela signifie une mise en œuvre qui soit proche de l'accord sur la libre circulation et qui ne freine pas arbitrairement l'évolution conjoncturelle. Nous avons souligné à plusieurs reprises que l'implication des partenaires sociaux à ce processus et donc leur participation active, en particulier au sein de la future commission d'immigration, est nécessaire si l'on veut que politique migratoire et développement économique continuent de contribuer ensemble au succès de la Suisse. La prise en compte de ces conditions constitue pour nous l'un des critères à l'aune desquels nous mesurerons le message du Conseil fédéral sur la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse», qui devrait être publié prochainement.

Lors de sa conférence de presse de novembre dernier, l'Union patronale suisse (UPS) a déjà souligné l'importance d'une main-d'œuvre suffisante et la pénurie que pourrait occasionner un contingentement trop restrictif dans certaines branches. Ainsi, d'ici à 2030, avec une immigration nette de 40 000 personnes, pas moins de 100 000 travailleurs manqueraient à l'appel dans le seul secteur de la santé. Et tous secteurs confondus, ce serait 1 million voire 1,5 million de travailleurs qualifiés qui feraient défaut en Suisse. Je pense qu'il est inutile de préciser que ce scénario entraînerait également un certain nombre de difficultés d'ordre social.

Vous pouvez me croire, l'économie suisse met tout en œuvre pour mieux exploiter le potentiel des travailleurs indigènes en Suisse. Nous soutenons par exemple l'initiative fédérale visant à combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ou la conférence nationale sur les travailleurs âgés prévue en avril prochain. Du côté de l'économie, de nombreuses mesures ont été lancées l'an dernier et seront renforcées cette année. Je ne souhaite pas m'étendre davantage sur ce sujet aujourd'hui et préfère vous convier à notre conférence de presse du 21 janvier 2015, lors de laquelle nous rendrons compte des mesures mises en œuvre jusqu'ici en faveur des travailleurs âgés et des prochaines étapes prévues côté employeurs.

Que des contingents rigides et la préférence nationale sont incompatibles avec l'actuel accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), on le sait depuis longtemps. Des négociations avec l'Union européenne (UE) sont donc inéluctables. Notre proposition consiste dès lors à faire appel à des règles déjà en vigueur dans le cadre de la libre circulation des personnes et à les étendre. Cette option présenterait l'avantage de rendre l'application de l'initiative «contre l'immigration de masse» aussi conforme à l'ALCP que possible. L'accord prévoit en effet déjà la suspension de l'accord dans sa globalité



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND  
UNION PATRONALE SUISSE  
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

en cas de distorsions économiques. La clause de protection que nous proposons vise donc à étendre la notion de «distorsions» ainsi que les conditions d'une suspension de l'ALCP. Nous parviendrions ainsi à respecter la volonté populaire, tout en gardant comme cadre de référence l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes. Je passe maintenant la parole à Hans Hess qui va expliquer en détail le principe de la clause de protection.

# L'économie et l'État doivent tous deux prendre leurs responsabilités

**Gottlieb A. Keller, président de scienceindustries**

08.01.2015 – Le discours prononcé fait foi

---

Mesdames, Messieurs,

J'adhère aux explications de mes prédécesseurs et m'apprête à vous exposer le point de vue de l'industrie chimique et pharmaceutique qui, avec une part de plus de 40% à l'ensemble des exportations helvétiques, est l'industrie d'exportation suisse ayant le chiffre d'affaires le plus élevé.

Dans le domaine de la chimie, des pharmaceutiques et des biotechnologies, les entreprises à vocation internationale sont surreprésentées. Nous menons nos activités vouées à l'international et un tiers environ de nos activités mondiales de recherche depuis la Suisse où nous produisons une part considérable des médicaments, produits phytosanitaires, arômes, parfums innovants et autres destinés à la consommation mondiale. Plus de 45 % de nos collaborateurs viennent de l'Union européenne (UE), que ce soit des citoyens de l'UE résidant en Suisse ou des frontaliers, et 10 % de nos collaborateurs viennent d'États tiers.

Ces chiffres attestent de l'intérêt vital que revêt pour notre industrie une Suisse ouverte au monde et offrant la sécurité juridique. Notre industrie a besoin de sécurité juridique pour son accès à des travailleurs hautement qualifiés provenant de l'étranger. L'accès à la main-d'œuvre est vital et constitue la raison principale pour laquelle nous nous engageons, aux côtés d'autres organisations économiques de premier plan, en faveur d'une mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse» permettant de maintenir les accords bilatéraux actuels. Nous sommes convaincus que la solution de la clause de protection présentée aujourd'hui est la bonne option.

Cela dit, l'État doit aussi prendre ses responsabilités. Une grande partie de l'immigration va directement grossir les rangs de l'appareil étatique. En 2013, si l'on en croit la statistique fédérale de l'emploi, pas moins de 1'036'000 personnes étaient employées par la Confédération, les cantons, les communes et des entreprises proches de l'État, alors qu'elles n'étaient que 918'000 en 2009. Cela correspond à une hausse de 13%. Depuis le milieu des années 1990, le nombre des emplois du secteur public a même connu une croissance de 40%, alors que, dans l'ensemble, l'emploi en Suisse n'a augmenté que de 17%. Si l'État n'apparaît pas directement comme employeur de travailleurs immigrés, il absorbe des travailleurs qui ensuite font défaut dans le secteur privé. Instaurer une croissance zéro des emplois dans le secteur public contribuerait à résoudre le problème. Dans ce secteur, des emplois ne doivent être créés que dans le domaine de la formation ou en lien avec des prestations «productives». Cela vaut également pour les cantons et les communes.

Permettez-moi de mentionner encore brièvement l'asile. La Suisse a une longue tradition humanitaire que nous souhaitons préserver. Cependant, il convient aussi de procéder à des améliorations concrètes: la durée de la procédure jusqu'à la première décision doit être raccourcie davantage.

Il faut également améliorer l'intégration sur le marché du travail, de manière que les personnes qui obtiennent l'asile en Suisse puissent être employées.

Pour résumer, et c'est sur ce point que j'aimerais terminer, la mise en œuvre d'une nouvelle politique migratoire ne pourra réussir qu'à la condition que l'économie privée et le secteur public s'efforcent dans une mesure comparable de limiter les besoins en matière d'immigration. Si tout est fait de part et d'autre pour y parvenir, il n'y aura jamais lieu d'activer la clause de protection qui vous a été présentée aujourd'hui.